

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

## **Objet : Correction de quatre redevances assainissement collectif pour erreur matérielle**

**Date de convocation :** 12 février 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 24 février 2021

**Secrétaire de séance :** Pierre SERRA

**Rapporteur :** Serge BARTHOMEUF

### **Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

**Votants : 114**

### **PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)**

ADMIRAT Nadine

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)

ARCHIMBAUD Guy

ARNAULT Lionel

BARDY André

BARRAUD Bertrand

BARTHOMEUF Serge

BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien

BESSON Jean-Louis

BŒUF Nicole

BOISTARD Philippe

BOURG François

BRUN Pascale

BRUNEL Séverine

BRUNETTI Graziella

CHABAUD Christelle

CHABRILLAT Frédéric

CHALLET Vincent

SERMAGE André (S)

CHASSANG Jean-Pierre

COLLET Jean-Pierre

CORRE Jean-Marie

CORREIA Emmanuel

COSTE Yves

COSTON David

COSTON Marie

COUDUN Valérie

CREGUT François

CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe

DUTHEIL Nathalie

FANJUL José

FERRARIS Nathalie

FERREIRA Fernando

FOUCAULT Marie-Françoise

MAISONNEUVE Alain (S)

GARNAVAULT Philippe

GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

GUILLAUME Julien

HERBST Nadine

HOSMALIN Marc

JAFFEUX Ophélie

JAFFEUX Sébastien

JAMON Marc (voix consultative)

KINDT Patrick

LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAMOUREUX Jean-François

LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

BEAU-MALLET Catherine (S)

LEROY Véronique

LIGNIERE Frédéric

LIVET Bertrand

MAHINC Didier

MALORON Annie

MARIANY Marie-Line

MASSARDIER Marie-Laure

MEALLET Roger-Jean

MERLEN Bernard

METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel

NUÑEZ-ORTIN Aurélie

PAGESSE Pierre

PELISSIER Patrick

PELLEGRINELLI Christophe

PEREIRA-MAURIAT Christine

PETEILH Sandra

PILLON Stéphane

PRUNIER Jean-Pierre

PUECH David

RAVEL Pierre

RKINA Mohammed

GOMEZ Jean-Marc (S)

ROCHETTE Christophe

ROUX Bernard

RYCKEBOER Christian

SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SAUX Marie-Pierre

SERRA Pierre

SUTY Lionel

TEZENAS Olivier

THALAUD François

THERME Jacques

THEVENET Emilie

TINET Georges

TOURLONIAS Vincent

TREHIN Anne-Marie

TRILLEAUD Eric

VARISCHETTI Martine

VEZON Christophe

WALTER Christian

ZANIN Nathalie

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DABFRT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON David ; DUBESSY Florence à COSTON Marie ; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à PETEILH Sandra ; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien ; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES :** (6) BARBET Laurent ; BERNARD Jean-Paul ; BERTHELOT Pascal ; GAUDRIAULT Damien ; GREGOIRE Nathalie ; PRADIER Laurent ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agglomération Pays d'Issoire est compétente en matière d'eau potable et assainissement. Dans le cadre de la mise en œuvre du transfert de cette compétence, l'Agglomération réalise une harmonisation progressive des redevances assainissement collectif payées par les usagers.

Lors du dernier conseil communautaire en date du 17 décembre 2020, les tarifs eaux usées ont été votés et quatre erreurs matérielles ont été constatées.

Il est rappelé les tarifs eaux usées votés lors du précédent conseil communautaire :

Part variable :

- Bergonne : 0.77 € HT le mètre cube ;
- Chidrac : 1.14 € HT le mètre cube ;
- Le-Breuil-sur-Couze : 0.76 € HT le mètre cube ;

Part fixe :

- Saint-Germain-Lembron : 18.45 € HT.

Suite au constat de quatre erreurs matérielles, il convient de rectifier les tarifs pour les quatre communes précitées, comme suit :

- Bergonne : 0.76 € HT le mètre cube ;
- Chidrac : 1.21 € HT le mètre cube ;
- Le-Breuil-sur-Couze : 0.96 € HT le mètre cube ;
- Saint-Germain-Lembron : 0 € de part fixe.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

#### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2019/06/03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative aux modalités d'exercice des compétences eau, assainissement et eau pluviale urbaine ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;  
**VU** la délibération n° 2020/06/27-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative au vote des tarifs 2021 de l'assainissement collectif ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

**CONSIDÉRANT** les erreurs matérielles constatées dans les tarifs eaux usées suite au conseil communautaire du 17 décembre 2020 pour les communes de Bergonne, Chidrac, Le-Breuil-sur-Couze et Saint Germain-Lembron ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Votants : 114**

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De corriger la part variable du tarif eaux usées des trois communes précitées comme suit :
  - Pour Bergonne : 0.76 € HT le mètre cube ;
  - Pour Chidrac : 1.21 € HT le mètre cube ;
  - Pour Le Breuil sur Couze : 0.96 € HT le mètre cube ;
- De corriger la part fixe du tarif eaux usées de la commune Saint-Germain-Lembron à 0€.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23 / 02 / 2021